



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020 À 18 HEURES 15  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 50  
absents représentés : 7  
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de juillet à 18 heures 15, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BREVET.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES ORGANISATRICES DE MANIFESTATIONS POUR 2020 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

OBJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT
<b>Soutien aux acteurs du développement économique</b>		
Soutien au développement de la plateforme dédiée à la mobilité professionnelle des personnes en difficultés (Accompagnement mobilité, mise en place d'outils et services ressources, mise en place d'un service de prêt de véhicules)	MOBILITÉ ET INSERTIONS SUD LANDES	20 000 €
Financement des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux (microcrédit), Accompagnement de ces micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.	ADIE	10 000 €
Animation des 2 maisons de la création d'entreprises installées sur MACS (Capbreton et St Geours de Maremne)  Accompagnement à la création d'entreprises de porteurs de projet (majoritairement des demandeurs d'emploi) par le biais de conseils et de formations	BG TEC GE COOP	20 500 €
Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, afin de résoudre des difficultés d'ordre social ou professionnel (Mission de service public, partagée par l'Etat, les Régions et les collectivités locales).  Sur le territoire de MACS, 3 conseillères Jeunes interviennent de manière permanente à Capbreton (Escale Info), Tyrosse (Centre Tourren) Soustons (Centre Social) et dans le cadre de permanences à la mairie de Seignosse	MISSION LOCALE	60 000 €
Développement de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés.  Mise en place de service à domicile solidaire et mise à disposition de personnes auprès d'entreprises, d'associations, de particuliers, d'administrations (entretien de locaux, manutention, bâtiment, espaces verts, restauration, secrétariat, repassage, jardinage, bricolage, déménagement)	DEFIS BAC	8 000 €
Développement de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés. Collecte de déchets textile et d'objets.  Gestion de points de vente (à Soustons, Soorts-Hossegor, Tyrosse) et développement d'actions culturelles à caractère social	VOISINAGE	10 000 €

OBJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT
<b>Soutien aux acteurs du développement économique</b>		
Soutien à l'amorçage dans le cadre de projet dédié à l'Économie Sociale et Solidaire	CULTURE SOLID'ERE	8 000 €
Développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire	AQUITAINE ACTIVE	10 000 €
Soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises par le biais de prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie.  Accompagnement après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique des projets.	INITIATIVE LANDES	20 000 €
Soutien à l'insertion professionnelle des femmes en très grande difficulté suite à un parcours de vie douloureux ayant engendré des conséquences affectives et psychiques importantes, par la mise en place d'une action « Femmes en projets » au sein de l'Escale Eco	CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)	2 000 €
Développement de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés, par des activités allant du déchet (matériaux délaissés) au design et à l'écoconception.  Collecte très sélective de déchets d'activités économiques.	API'UP	8 000 €
Soutien à l'amorçage dans le cadre de la création d'un espace de coworking sur la commune de Capbreton	CAP WORKING	10 000 €
<b>Soutien aux évènements économiques du territoire</b>		
Participation aux "Trophées des commerçants et artisans Landais", à la "Faites de la création et reprise d'entreprise" et à l'Étude d'impact de la Braderie	CCI DES LANDES	19 000 €
<b>Soutien au développement des filières du territoire</b>		
Développement de la filière glisse sur le territoire	EUROSIMA	32 000 €
Développement et soutien à la filière agricole	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES	5 000 €
Développement et soutien à la filière Pêche	CIDPMEM 64-40	5 000 €
Soutien à la filière thermalisme	CLUSTER THERMALISME	250 €
Développement de la filière liège en Marensin (production et valorisation économique)	LIEGE GASCON	2 000 €
Participation à la Marque Landes - CD40	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES	13 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>		<b>262 750 €</b>

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;*

*VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;*

*VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017/1076 en date du 22 décembre 2017 portant modification et mise en conformité des statuts de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 68-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017 et 6 décembre 2018 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative des associations précitées participent pleinement du développement économique et de l'emploi sur le territoire intercommunal ;

décide, après en avoir délibéré, et par 56 voix pour, et 1 non participation au vote de Monsieur Jean-François Monet :

- d'approuver l'attribution, dans les conditions définies dans le tableau ci-dessus, des subventions « développement économique » pour l'année 2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2020, article 6574.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 juillet 2020

  
Le président,  
Pierre Froustey